

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

FRAIS DE TRANSPORT

TRAIN

Remboursement du billet 2^e classe.

Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code ainsi que la photocopie de votre carte grand voyageur (si vous en possédez une).

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

VOITURE

Défraiement du carburant :

- 0,42 €/km pour une personne seule,
- 0,55 €/km pour du co-voiturage.

200 km/jour maximum (pour d'éventuelle dérogation, merci de contacter le CFS au préalable).

Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du(des) passager(s).

Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs originaux.

Les transports en commun doivent être utilisés dès lors qu'ils réduisent le temps de transport.

AVION

Les déplacements en avion sont possibles :

- s'ils évitent les frais qu'occasionnerait une arrivée la veille du stage.
- si le temps de déplacement en avion n'est pas concurrencé par le T.G.V.

Liste des départements dont les billets d'avion seront remboursés par le CFS : 06, 09, 11, 13, 15, 20, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 40, 43, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 73, 81, 82, 83.

Joindre la facture et la carte d'embarquement ou, en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code.

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarif réduit (abonnements, tarifs spéciaux entreprises...).

Sur les vols Air France, vous pouvez bénéficier de réductions si vous réservez à l'avance.

Par ailleurs, n'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes compagnies desservant votre trajet.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

ATTENTION :

Ne sont pas pris en charge :

- les frais de taxi,
- les frais de parking parisien,
- les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.

